

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

VITA-C VETOQUINOL SOLUTION INJECTABLE ET BUVABLE

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substance active :

Acide ascorbique(*) 200,0 mg

(*) Vitamine C

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	0,8 mg
Parahydroxybenzoate de propyle	0,2 mg
Sulfite de sodium anhydre (E221)	2,0 mg
Edétate disodique	0,2 mg
Bicarbonate de sodium	
Propylèneglycol (E1520)	
Hydroxyde de sodium	
Eau pour préparations injectables	

Solution jaune à brun-jaunâtre.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens, chats et volailles.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement des carences en vitamine C.

Traitement d'appoint des asthénies, notamment lors d'épisodes infectieux et de stress.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Sans objet.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens, chats et volailles :

Non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation.

Gestation :

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune connue.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voies : intraveineuse, intramusculaire et orale.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel/vif doit être déterminé aussi précisément que possible.

Posologie quotidienne :

20 à 60 mg d'acide ascorbique par kg de poids corporel/vif par jour, correspondant à :

Équins, bovins :

Adultes : 50 à 100 mL de médicament vétérinaire

Jeunes : 10 à 30 mL de médicament vétérinaire

Ovins, caprins, porcins : 5 à 25 mL de médicament vétérinaire

Chiens : 1 à 5 mL de médicament vétérinaire

Chats : 0,5 à 1 mL de médicament vétérinaire

Volailles (pour 10 animaux) : 1 à 5 mL de médicament vétérinaire par litre d'eau de boisson.

La voie orale sera préférée dans les affections chroniques ou en complément de la voie parentérale.

Par voie orale, Le médicament vétérinaire peut être administré pur, mélangé de façon homogène à l'alimentation, ou dilué dans l'eau de boisson (ne pas mélanger au lait).

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Non connus.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Bovins, ovins, caprins, équins

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

Porcins

Viande et abats : zéro jour.

Volailles

Viande et abats : zéro jour

Œuf : zéro jour

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QA11GA01.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

L'acide ascorbique (vitamine C) est une vitamine présentant des propriétés antioxydantes. Il protège notamment de l'oxydation les vitamines (A, D et E) et participe aux réactions d'oxydoréduction cellulaire comme vecteur d'hydrogène, participant aux défenses de l'organisme contre divers agents infectieux.

Il joue un rôle dans de nombreux systèmes physiologiques : action au niveau du tissu conjonctif, sur les glandes endocrines, sur l'hématopoïèse, sur les enzymes du cycle de Krebs et sur le métabolisme du fer en augmentant l'absorption du fer et sa captation par les hématies. Par ses actions sur ces voies métaboliques, la vitamine C joue un rôle favorable dans les processus de croissance.

L'acide ascorbique possède également des propriétés détoxifiantes lui conférant un rôle protecteur en cas d'intoxication.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Après absorption, l'acide ascorbique se distribue rapidement dans l'organisme. L'acide ascorbique est métabolisé au niveau du rein et de l'intestin en acide déhydroascorbique (forme circulante active qui franchit la barrière cellulaire). Il est éliminé essentiellement par voie rénale.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

5.3 Précautions particulières de conservation

Conserver le flacon dans l'emballage extérieur de façon à le protéger de la lumière.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre ambré de type II

Bouchon chlorobutyle

Capsule aluminium

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire

concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

VETOQUINOL S.A.

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/9460289 8/1992

Boîte de 1 flacon de 50 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

19/06/1992

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

19/12/2025

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).